



Le Journal de Saorge

Publication de la Mairie de Saorge

Éditorial

Aujourd'hui fêtons ensemble le plaisir de se retrouver, malgré tout, pour le Festin de Saorge.

Félicitons-nous de notre village qui dans ce contexte s'embellit et s'embellira encore !

Un mois d'août que nous avons voulu festif avec le 3^{ème} Festival de Musique Ancienne, et le monastère qui accueille les manifestations : les Estivales du Conseil Départemental, le Cinéma en plein air et la Commedia dell'Arte.

Et si l'après covid-19 dans la vallée de la Roya c'était de refuser le retour à l'anormal ?

Et si la crise du covid-19 permettait aussi une remise en question collective du devenir de la vallée ? Un devenir marqué depuis plusieurs années par un lent processus d'exode rural, de disparition des infrastructures et de tous les services, qu'ils soient publics ou privés (fermeture d'une classe à l'école de Fontan-Saorge, fermeture envisagée de la perception de Breil sur Roya, ligne de chemin de fer toujours menacée...).

La crise sanitaire a été révélatrice de l'absurdité du modèle de société dans lequel nous vivons, qui fait la part belle aux grandes métropoles et à l'hyperconsommation au détriment des territoires ruraux et de la solidarité humaine... Plus que jamais, l'heure est à la remise en cause des fonctionnements basés exclusivement sur la rentabilité financière.

La crise a ouvert de nouvelles perspectives pour nos territoires et aussi pour les services associés comme la fibre optique (internet, télétravail, visioconférence... par exemple). De nouvelles possibilités se sont ouvertes : "des carrières ambitieuses pour les jeunes ruraux mais aussi pour les urbains qui veulent « vivre autrement »" (*Gazette des communes*), avec de meilleures conditions de vie.

Ainsi s'offre à nous une magnifique opportunité de refonder un modèle de société plus en phase avec l'environnement. A Saorge nous pouvons mettre en œuvre les pratiques suivantes :

1. Privilégier l'attitude positive, c'est à dire regarder toutes les idées comme potentiellement intéressantes.
2. Partager les idées et communiquer, partant du principe qu'un groupe de personnes qui collabore de façon constructive devient plus que la somme des parties.
3. Oser mettre en œuvre les idées tout de suite et apprendre des résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs.
4. Promouvoir les valeurs portées par des initiatives pour produire et consommer local (slow food, label écotable...).

Et ainsi, continuer ensemble à améliorer la vie à Saorge.
Bonne lecture.

Brigitte BRESC - Maire de Saorge

MAIRIE DE SAORGE

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

10h - 12h et 14h - 16h

Mercredi 10h - 12h

Tél : 04.93.04.51.23

Fax : 04.93.04.55.25

Mail : mairie.saorge@wanadoo.fr

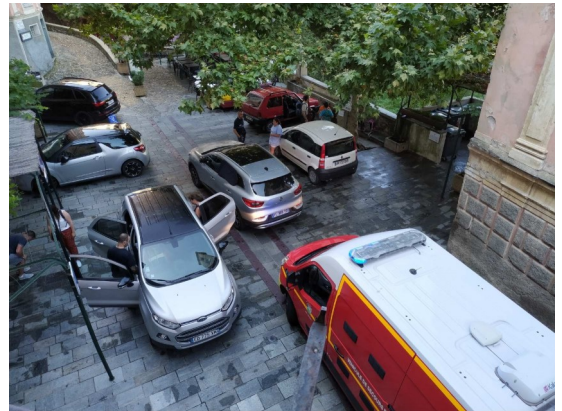
Site : www.saorge.fr

Août 2020



LA PLACE CIAPAGNE

Trop souvent la place Ciapagne sert de parking. Elle est encombrée de véhicules qui stationnent plus ou moins longtemps, souvent sans raison évidente et bien au-delà du déchargement minute. Non seulement le stationnement encombre et pollue la place mais il constitue une menace évidente pour les passants, notamment pour les enfants et entrave l'accès au village et aux commerces de la place. Quelle solution citoyenne ? Et si la place Ciapagne devenait piétonne ?



Et si la place Ciapagne devenait piétonne ?

Qu'en pensez-vous ?

Quelques suggestions :

- une barrière amovible serait installée à la hauteur de la terrasse de la librairie du Cairos,
- le stationnement "minute" serait autorisé pour permettre le déchargement "minute" des véhicules des particuliers,
- la place serait ouverte aux livreurs jusqu'à 13h,
- une fontaine serait installée au centre de la place ou un olivier et/ou des bancs,
- les poubelles seraient transférées à l'extrémité du basket à côté du tri sélectif actuel.

Qu'en pensez-vous ? Donner vos commentaires et vos suggestions. Vous pouvez les déposer à la mairie ou les adresser par courriel à mairie.saorge@wanadoo.fr

**Rendons Saorge encore plus piétonnier
et encore plus agréable !**

LES TRAVAUX

LES TRAVAUX QUI SE TERMINENT



L'église paroissiale Saint-Sauveur :

- la façade de l'église est à présent terminée elle a été pré inaugurée le 15 août à 19h30 après le traditionnel concert d'orgue.

Les prochaines étapes :

- la façade sud qui devrait être terminée d'ici la fin de l'année,
- la sacristie à partir de novembre 2020,

- pour la suite, sur plusieurs années : réfection de l'intérieur de l'église.

La Chapelle des Pénitents Blancs :

- la façade est à présent assainie,
- le porche d'entrée est en attente du pilastre en pierre noire dérobé il y a longtemps,
- la porte reste à restaurer.

La Chapelle de Maurion :

- la façade a été restaurée et entièrement repeinte le résultat est magnifique, à voir absolument !

Les parkings :

Le petit parking du cimetière vient d'être sécurisé et goudronné, 9 places

sont disponibles.



Le parking de la Madone sur l'emplacement de l'ex hélicoptère : 49 places



- le terrassement, le goudronnage et les plantations sont à présent finis. Le parking est déjà accessible et utilisé. Il reste à terminer la signalétique et l'aménagement du sentier d'accès à la route départementale, les finitions et l'installation d'une structure d'accueil à hauteur de la Madone.

- l'hélicoptère est déplacé à l'aplomb de la Madone. Un accès vient d'être aménagé pour les secours et les hélicoptères. **Ce n'est pas un parking !**



securisés et goudronnés, 9 places

LES TRAVAUX QUI VONT COMMENCER EN SEPTEMBRE 2020

- Aménagement paysager du site Saint-Roch Chapelle et Moulins.
- Sentier des Oliviers, de Meyran au pont du commun, dit "sentier de découverte". Un ancien chemin, à découvrir ou à redécouvrir. Aménagé, il raconte l'histoire des paysans d'antan.

LES TRAVAUX À VENIR

- Réhabilitation de la route des lacets : au préalable une étude a été réalisée pour sécuriser le site, la falaise en surplomb. Reste à chiffrer les travaux et à trouver les financements.
- Chemin de Sainte-Croix : restauration des parties les plus abîmées.
- Réfection de la toiture du bâtiment de la Mairie.
- Chapelle des Pénitents Rouges : elle sera restaurée extérieur et intérieur dans les 3 ans à venir. Une grande partie du financement est acquis (DRAC, CR, CD, CARF). Le projet d'architecte est splendide.

CONSOMMER LOCAL C'EST POSSIBLE

C'est aussi un geste écologiquement responsable ! Pourquoi faire venir de loin des produits qui existent sur place ? Consommer autrement c'est lutter contre la pollution. Nous sommes tous concernés que nous soyons consommateurs finaux ou intermédiaires, épiciers, restaurateurs, maison de retraite et cantine scolaire, donner la priorité aux produits locaux lorsqu'ils existent, c'est développer l'activité économique du village mais aussi une garantie pour notre santé.

LES PRODUCTEURS LOCAUX

Œufs, volailles (canards, poules)

Ferme de la Coupère élevage de plein air

Lieu de production : Saorge (La Coupère)

Contact : Nicolas BAUP 06 22 89 13 19

Huile d'olive / pâte d'olive

Confitures Maison

Lieu de production : Saorge (Veil)

Contact : Abel POTTIER 06 25 39 36 34

Viande d'agneau

Élevage en plein air

Lieu de production : Saorge (Maurion, Vallée du Caïros)

Contact : GAEC de Maurion 04 93 04 50 88 – 06 03 55 05 29

Miel de Pays

Lieu de production : Saorge (Bendola, Caïros)

Commercialisation : La Miellerie de Saorge

Contact : Romain BRESC 06 82 28 74 55

<http://mielleriesaorge.fr/>

miellerie.saorge@orange.fr

Légumes divers certifiés Nature & Progrès et AB

Jardins de la Bendola

Lieu de production : Saorge (Lieu-dit Ciagai et Bergiron)

Contact : Magdalena GABRIEL 07 82 69 17 48

Arbres fruitiers de variétés anciennes, rustiques et locales certifiés Nature & Progrès et AB

Pépinière de la Bendola

Lieu de production : Saorge (Lieu-dit Ciagai et Bergiron)

Contact : Félix CHIMÈNES 07 83 32 10 85

www.pepinieredelabendola.fr

pepinierabendola@posteo.net

Cette liste n'est pas exhaustive. Si vous êtes un producteur local, faites-vous connaître auprès de la mairie.



Un exemple de transformation de produits locaux : LA CAVE SAORGIEENNE

Christian Desrumeaux, qui es-tu ?

J'ai grandi à Saorge, pour moi, il était naturel qu'au début de ma retraite j'ouvre un petit commerce de confitures à Saorge.

Quel est ton concept ?

C'est simplement l'esprit d'un circuit, d'un circuit court pour faire travailler des gens de la vallée. Je m'approvisionne chez les producteurs locaux mais aussi auprès de particuliers. Par exemple, une personne peut avoir dans son jardin un abricotier et m'apporte son surplus d'abricots.

Le produit arrive, il est transformé et mis en pot sur place. Tout se passe dans ma modeste échoppe.

Dans ta boutique il y a une grande variété de confitures. Est-ce que tu innoves, inventes des recettes pour avoir une telle variété ?

Comme je dis toujours en rigolant, lorsque vous prenez un cuisinier et que vous lui donnez trois produits il va passer son temps à chercher en permanence ce qu'il va pouvoir faire avec ces trois produits. Moi c'est mon truc ! Prendre un produit de base et le travailler soit seul soit avec d'autres ingrédients. Cela donne parfois des choses improbables comme d'associer de l'aubergine avec du citron mais ça marche !

Souhaiterais tu passer un message à l'occasion de cette interview ?

Ce n'est pas moi que je voudrais mettre en avant mais le village. Venez à Saorge et restez-y ! Faites-le vivre, s'il vous plaît !

Christian Desrumeaux

La Cave Saorgienne 06 61 17 45 81

www.lacavesaorgienne.mgroup.fr



À PROPOS D'URBANISME



Les lois sont faites par l'État et non par la Mairie de Saorge. Concernant les travaux à réaliser sur le territoire de la commune, ils sont régis par le Code de l'Urbanisme. La mairie traite les dossiers de demandes préalables de travaux.

Les dossiers déposés en mairie sont transmis au service instructeur (service urbanisme de la CARF), à la préfecture (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et selon la localisation du bien concerné par la déclaration, à l'Architecte des Bâtiments de France ou au directeur du Parc National du Mercantour. La décision finale résulte des avis émis après la consultation de chaque service.

Rappelons que Saorge et ses abords sont soumis à des servitudes (site inscrit, abords Monument Historique) ce qui oblige à consulter l'Architecte des Bâtiments de France afin de préserver les bâtiments et les sites.

De plus, la Loi Montagne et la Directive Territoriale d'Aménagement protègent les petites constructions (casouns) en campagne.

Donc avertissez la Mairie pour tous vos projets. Ils seront examinés avec bienveillance et les conseils sont gratuits. Le fait accompli est dangereux pour le propriétaire !

Pour plus d'infos : Mairie de Saorge avenue Daveo 06540 Saorge TEL 04 93 04 51 23

Ensemble protégeons notre village.

CARNET

Bienvenue à :

Alexandre CASTIER

Maite RAVASI



Adieux à :

Daniel DE ZANET

René BRUNO

Marie-Louise GRANGEON

Édouard LAMBERT

Christelle BERGANDER veuve BRAULT

Renée CANAZZA

Simon SCARDIGLIA

Marie-Madeleine METZLER veuve CORTO

Pascal KAMINSKA

Philippe SPÉCIALE

Nathalie CHEMALLÉ

Claude HUBERT

Marie TOESCA

Charles BOTTON

Jean-Pierre OSEDA

POURQUOI JETER SON MÉGOT DANS UN CENDRIER ?

UN MÉGOT

- POLLUE JUSQU'À

500

LITRES D'EAU

- INTRODUIT DANS

L'Océan
DES PRODUITS
CHIMIQUES
TOXIQUES

- PARTICIPE À LA
DESTRUCTION
DE LA BIODIVERSITÉ



OPÉRATION ZÉRO MÉGOT À SAORGE

1 mégot dans les égouts c'est direct à la mer, via la Roya.

1 mégot met 12 années à se dégrader, il pollue 500 litres d'eau, il contient 2500 substances nocives.

Ne jetez pas vos mégots dans la nature ou dans la rue, gardez les pour les poubelles.

PS : des cendriers portables sont disponibles à la Mairie.

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT LE POUNTIN

Le restaurant « Le Pountin » vient d'ouvrir avec une nouvelle propriétaire.

Nous nous félicitons de cette initiative. Merci à Ciska et à son équipe bonne chance !

